



-Communiqué de presse du 27 octobre 2016-

Halloween – Nouvelle enquête d'Agir pour l'Environnement Plus de 100 sucreries contiendraient des #nanoparticules !!!

A l'occasion d'Halloween, Agir pour l'environnement a enquêté pour estimer au mieux la quantité de confiseries contenant des additifs alimentaires susceptibles de contenir des nanoparticules, majoritairement le **dioxyde de titane (colorant E171)**. Le résultat est inquiétant : **plus de 100 produits alimentaires destinés aux enfants ont été identifiés** dans une quinzaine d'enseignes de supermarchés : **bonbons** Têtes brûlées, Elodie, Fizzy, **chewing-gum** Airwaves, Hollywood, Freedent, Malabar, **confiseries** M&M's, Skittles, **gâteaux** LU, **chocolats** Milka, **décorations gâteaux** Vahiné...

D'après la littérature scientifique, le dioxyde de titane contiendrait aujourd'hui des particules d'un diamètre moyen de 100 à 130 nm, appartenant clairement à l'échelle nanométrique. De fait, [des analyses indépendantes publiées en juin par Agir pour l'environnement](#) ont montré que 4 produits alimentaires choisis au hasard contenaient tous des nanoparticules. Ces mesures ont aussi révélé l'ampleur des infractions à la réglementation sur l'étiquetage. Aucun produit alimentaire ne porte la mention [nano] dans la liste des ingrédients, comme l'exige pourtant [la réglementation européenne INCO 1169/2011](#) dès lors qu'une des dimensions d'un matériau produit intentionnellement est de l'ordre de 100nm.

Des [scientifiques](#) ont montré que les enfants sont en première ligne : ils consommeraient deux à quatre fois plus de titane que les adultes du fait de leur consommation de sucreries. Sachant que la [période d'exposition](#) est capitale pour évaluer les risques et que les enfants sont plus fragiles du fait d'un organisme en plein développement, **Agir pour l'Environnement réclame avec force un moratoire sur les nanoparticules qui doit être mis en place de façon urgente, notamment dans les produits alimentaires destinés aux enfants.**

L'échelle nanométrique augmente la dangerosité du dioxyde de titane. Les particules **de taille extrêmement petite** (un milliardième de mètre) ont la capacité de franchir les barrières physiologiques (intestins, cerveau, reins...), de pénétrer dans l'organisme et de s'y accumuler. Des effets toxiques sont documentés : dysfonctionnement de l'ADN, stress oxydatif, réactions inflammatoires, mort des cellules. Classé cancérigène probable 2B par inhalation par le CIRC depuis 2006, [l'ANSES](#) a préconisé en 2014 un classement des [nanoparticules de dioxyde de titane](#) comme substances dangereuses afin de permettre des mesures de restriction. L'institut sanitaire des Pays-Bas (RIVM) vient d'alerter sur leurs [risques pour le foie, les ovaires et les testicules](#) !

« Après le scandale de l'amiante, comment accepter que les enfants soient les cobayes de ces substances dangereuses qui envahissent notre alimentation à notre insu ? N'ayant aucune utilité pour le consommateur tout en leur faisant courir des risques inutiles, un moratoire sur la nano-malbouffe s'impose ! », s'exclame Magali Ringoot, d'Agir pour l'Environnement. « Halloween doit rester une fête... et sans horreurs pour la santé des enfants ! »

Agir pour l'environnement interpelle les industriels afin qu'ils cessent immédiatement d'utiliser du dioxyde de titane, additif qui peut facilement être retiré ou substitué.

Contact presse

- Magali Ringoot, coordinatrice des campagnes – Tel. 01 40 31 34 48
- Stéphane Kerckhove, délégué général – Tél. 06 06 88 52 66

➤ Dossier de presse et visuels disponibles sur www.agirpourenvironnement.org